

GRAND-OUEST



INTERVENTION AUPRÈS DE LA DAP

Au cours de cette grave crise sanitaire, à l'inverse de certains qui semblent être en confinement renforcé, notre Organisation Syndicale n'a eu de cesse de condamner les manquements en matériels de protection pour les personnels pénitentiaires mais aussi les incohérences entre les diverses institutions de l'Etat qui semblent parfois se perdre au travers de ces multiples notes, circulaires et préconisations.

En effet, les personnels pénitentiaires de notre DISP ont de nouveau constaté au cours de cette semaine la formidable gestion de notre Directrice Interrégionale et de sa pugnacité à appliquer de simples préconisations de la DGAFP. Face à ce manque d'uniformité (une tradition au sein de notre DISP) et face aux conséquences que ces dispositions auraient eu sur le calcul du demi-traitement des personnels mais aussi sur la proratisation des congés, **Force Ouvrière** par l'intermédiaire de son Secrétaire Général est intervenue auprès du Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Ainsi, **FO** a obtenu que les consignes transmises au 1 er avril par notre Direction Interrégionale soient purement et simplement annulées. Plus précisément, ces pseudos consignes consistaient à passer les agents actuellement en AAE pour vulnérabilité en CMO. Notre Organisation Syndicale avait immédiatement condamné ces mesures synonymes d'économies de bout de chandelle au détriment de la santé des personnels. Nous avons tout simplement demandé à ce que les consignes de départ concernant les AAE soient respectées et non bricolées selon les DISP ou établissements.

AU FINAL, POUR VOTRE INFORMATION

Un agent placé en confinement sous forme d'AAE pour vulnérabilité (selon 11 pathologies) doit fournir un arrêt de travail (accordé soit sur le site ameli.fr soit par un médecin) à son service des ressources humaines. Les planificateurs devront positionner ces agents en AAE sur « Origine » et non en CMO.

Concernant les agents en CA ou devant l'être au cours de cette période d'AAE, les planificateurs doivent les enregistrer en CMO et non en CA, cela leur permettra de récupérer ultérieurement leurs CA.

Force Ouvrière se félicite de cette intervention qui permet de régulariser une situation qui a du bon sens envers ces personnels atteints de pathologies et qui dans cette période sont considérés comme vulnérables face à ce virus.

Force Ouvrière condamne cette gestion qui consiste à interpréter des textes pourtant bien clairs, au détriment de la santé des personnels, la notion de « meilleure DISP » en terme de gestion financière n'a pas sa place au cours de cette grave crise.